

PRENONS LE TEMPS DE COMPARER...

EAU EN BOUTEILLE LA MOINS CHÈRE



1,08 €

6x1,5L

= 9 Litres

EAU DU SERPN



0,028 €

TARIF DE L'EAU EN BOUTEILLE CONSTATE LE
28/02/2024 chez les 3 enseignes :
Carrefour, Leclerc et Intermarché.

Selon les marques, les prix varient de 0,12€ à 0,50€
le litre

PRIX DE 9 litres :
9 x 0,12€ = 1,08 €

**PRIX AU M3 SERPN CALCULÉ SUR LA BASE D'UNE
FACTURE DE 120 M3 AVEC LES REDEVANCES DE
L'AGENCE DE L'EAU LES PLUS CHÈRES SUR LE
TERRITOIRE :**

Tarif SERPN HT pour 120 m3 : $60 + 120 \times 1,90 = 288 \text{ €}$
Redevances pour 120 M3 : $(0,10 + 0,42) \times 120 = 62,40 \text{ €}$
TVA pour 120 M3 : $5,5\% \times 350,40 = 19,27 \text{ €}$

Total 369,67 € pour 120 M3 = 3,08 € TTC le m3
Soit **0,00308 € Le litre**

PRIX DE 9 LITRES :
9 x 0,00308 € = 0,028 €

LES TARIFS VOTÉS AU 01/07/2024 LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 04/04/2024

Abonnement annuel

Diamètre 15-20 (98,5% des abonnés)	60 € HT
Diamètre 25-40 (1,32% des abonnés)	133 € HT
Diamètre 50-60 (0,10% des abonnés)	533 € HT
Diamètre 80 (0,02% des abonnés)	1067 € HT
Diamètre sup. à 100 (0,07% des abonnés)	1333 € HT

Consommation par m3

1,90 € HT

A ces tarifs s'ajoutent le taux de TVA en vigueur ainsi que les redevances reversées à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (redevance prélèvement et redevance pollution)

Retrouvez toute l'actualité du SERPN sur www.serpn.com

Toutes les coupures d'eau et autres informations sur l'application gratuite
Panneau Pocket

Toutes les analyses ARS sur la qualité de l'eau sur votre commune:
(lien sur la page <https://www.serpn.com/infos-abonnes/>)



Pour en savoir plus sur la qualité de l'eau sur le territoire du SERPN :
<https://www.serpn.com/infos-abonnes/qualite-de-leau/>

**Les normes de potabilité de l'eau
en bouteille et de l'eau du SERPN sont les mêmes**

VRAI OU FAUX ?

L'EAU DU SERPN EST IMPROPRE A LA CONSOMMATION

FAUX Concernant les métabolites de pesticides, l'eau du SERPN est consommable sans restriction sur l'ensemble du territoire. Concernant la teneur en nitrates, le seuil atteint nécessite de distribuer de l'eau en bouteille aux personnes les plus sensibles (nourrissons, personnes dialysées et femmes enceintes) sur 8 communes du territoire

LE SERPN N'A RIEN FAIT POUR PRÉVENIR LA POLLUTION DE L'EAU

FAUX Nos ingénieurs **travaillent depuis 15 ans** avec les agriculteurs main dans la main pour ralentir cette pollution. Sans ces actions, cela aurait été plus rapide et avec des taux plus élevés. Les pollutions actuelles ont été détectées par la mise en place de **nouvelles analyses** et se retrouvent de manière récurrente et constante dans l'eau. Le SERPN a alerté l'Etat sur les problématiques environnementales et les défis à venir quant à la qualité de l'eau et l'impact sur la facture des ménages.

LE SERPN EST GESTIONNAIRE DE L'ASSAINISSEMENT (TOUT A L'EGOUT)

FAUX Le **SERPN ne gère que l'eau potable**. Par choix, certains gestionnaires d'assainissement, demandent au SERPN de facturer le tout-à-l'égout avec l'eau. Le SERPN reverse intégralement le montant collecté aux communes ou communautés de communes responsables de cette compétence.

LE SERPN S'ENRICHIT GRÂCE A L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU

FAUX Le SERPN est **une structure publique** qui n'a pas le droit de faire du profit. L'eau paie l'eau, il n'y a pas d'investisseurs ni d'actionnaires à satisfaire.

LES EMPLOYÉS DU SERPN BÉNÉFICIENT DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS

FAUX Les élus, ainsi que la majorité des employés du SERPN sont des abonnés du SERPN. A ce titre, ils paient l'eau au **même prix** que n'importe quel abonné. Aucun tarif préférentiel, ni prime "Eau" ne sont appliqués.

LES TARIFS DE L'EAU SONT COMPLICQUÉS A COMPRENDRE

VRAI Sur votre facture, seule la partie **Distribution de l'eau potable** revient au SERPN. Elle sert à financer une eau potable de qualité selon les normes de potabilité en vigueur, la protection de la ressource en eau, l'entretien, la rénovation des réseaux, châteaux d'eau et stations de pompage et le fonctionnement du SERPN.

La partie **Collecte et traitement des eaux usées** revient à la collectivité ou à un organisme privé appelé "fermier" ou "délégataire" qui gère les eaux que vous rejetez, appelées "eaux usées". Vous réglez cette partie si votre habitation est raccordable à un réseau collectif (tout à l'égout).

La partie **Organismes publics** est reversée par le SERPN à l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) qui finance des projets liés à l'eau : construction de station d'épuration, protection de la nappe phréatique, préservation des rivières, lutte contre les pollutions.

LE PRIX DE L'EAU EST DETERMINÉ UNIQUEMENT PAR LE SERPN

FAUX Le tarif est voté à la majorité en assemblée générale constituée par des élus de chaque commune du territoire. Le vote se déroule à bulletin secret si ces élus le choisissent.